Aulnay-sous-Bois, le 15 novembre 2018

Nouvelle pression municipale contre la blogosphère locale

Le maire relaie un texte, possiblement écrit par son cabinet, pour tenter de nous discréditer.

Le 14 novembre, le compte Twitter de Bruno Beschizza a relayé un article anonyme du blog « AulnayLibre » fondé par l'adjoint aux finances. Outre que cet article utilise des sobriquets à la limite de l'injure, il commet – ce que nous pensons être – une attaque calomnieuse[1] contre le dernier blog d'information indépendante de la ville non soumis. Sans prendre en compte le style reconnaissable, nous pensons que cet article – mais nous pouvons nous tromper – aurait pu être directement écrit par le cabinet du maire, tant il utilise des informations et des documents que seul ce dernier possède. Pour abonder dans nos soupçons, au conseil municipal d'hier soir, la majorité a reprit mots pour mots une partie des éléments de langage du texte ni signé, ni sourcé.

Fausses identités, fausses informations, d'un média ostensiblement soutenu par le maire

Le blog « AulnayLibre », relayé sur Twitter 33 fois par le maire ces 15 derniers jours, publie des informations très orientées et a été confondu à commettre fausse information ou manipulation favorisant l'exécutif municipal. Nous avions notamment prouvé, que les blogs de deux membres de la majorité dont fait partie AulnayLibre avaient publié un faux tract, pour défendre un projet municipal controversé, inventant ex-nihilo des soutiens de commerçants et faisant ce qui ressemble à une contrefaçon du logo d'une association environnementale. Nous avions interrogé le cabinet du maire le 27 juin dernier, sans réaction malgré pas moins de 79 relances[2]. Seule une réponse aurait pourtant donné l'occasion de dédouaner la majorité de cette information fabriquée possiblement illégale[3] opérée sur les blogs fondés par son adjoint et son chargé de communication web.

Harcèlement de la maire contre les blogs et les opposants locaux

Cette pression municipale serait à négliger si elle ne s'inscrivait pas dans ce que nous qualifions d'une opération de harcèlement de la mairie contre des paroles locales libres. En octobre dernier, les menaces du cabinet du maire avaient fini par obtenir le retrait d'un article compromettant[4] sur le blog AulnayCap. Depuis, les rédacteurs, que nous soutenons face aux procès en cours de la mairie, n'osent plus publier d'information gênante pour la ville[5]. Un autre blog, AulnayAutrement, avait carrément fermé, le 24 septembre 2017, dénonçant le « harcèlement judiciaire ». En effet, nous comptons 17 poursuites de la mairie, financées par l'argent du contribuable, contre les blogs ou opposants politiques locaux[6]. Malgré 5 défaites en justice, la mairie maintient ses autres plaintes.

Hervé Suaudeau, Jean-Louis Karkides
Rédacteurs au blog citoyen MonAulnay.com

---

1 L'article appuyait son raisonnement sur une contre-vérité : « *la ville n'a pas changé d'opinion* [sur le CDG Express] *depuis 2016* » (ce qui a finalement été contredit par le maire lui-même au conseil municipal du 14 novembre). Bien que sachant fausse l'information, le texte concluait par « *on savait que certains rédacteurs de MonAulnay.com écrivaient avec leurs pieds* » puis sous-entendait que MonAulnay.com a une « *volonté assumée de désinformer* » ce qui est très infamant pour un blog dont l'identité est constitutive du combat pour la qualité de l'information locale. Pourtant Bruno Beschizza avait prévu deux délibérations de soutien au CDG Express (au conseil communautaire et au conseil municipal). Devant la polémique, il a retiré la première et fait voter contre la seconde.

2 1 appel, 2 mails, 2 SMS, 1 fax, 1 communiqué de presse, 3 articles sur MonAulnay.com, 70 tweets interpellants.

3 La propagation de fausses nouvelles est punie de 45000€ d'amende (art 27 de la loi du 29 juillet 1881).

4 Cet article révélait qu'une élue actuelle de la majorité, dans un précédent mandat en 2004, avait fait interdire les you-you à un mariage qu'elle célébrait en mairie d'Aulnay, menaçant les époux de nullité de la procédure si ces acclamations de joie méditerranéennes ne cessaient pas.

5 Par exemple, AulnayCap ne s'est pas senti avoir les épaules (et nous les comprenons) pour informer du renvoi en correctionnelle du directeur de cabinet de Bruno Beschizza le 25 octobre dernier au côté de Nicolas Sarkozy.

6 Notre blog a budgété 8000€ de frais d'avocats pour 3 affaires dont nous avons obtenu l'abandon d'une.